

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

« Chambre civile »

N° : 500-32-127087-114

DATE : 16 mai 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MONIQUE FRADETTE, J.C.Q.

MARTYN OUELLET
Partie demanderesse

c.

BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA
Partie défenderesse

JUGEMENT

[1] Martyn Ouellet réclame 3 015,09 \$ à Bridgestone Canada.

[2] Il allègue que Bridgestone refuse d'honorer un certificat lui donnant droit à quatre (4) pneus.

[3] Bridgestone plaide que le demandeur n'a pas respecté les conditions attachées à ce certificat.

[4] Les faits pertinents que le Tribunal retient sont les suivants.

[5] À l'été 2008, lors de la « Honda F1 Charity Auction » Ouellet achète le Certificat Bridgestone (P-1).

[6] Sur la face du certificat, apparaît la note suivante :

« In order to receive your set of four (4) Bridgestone or Firestone tires, this original letter must be returned to Bridgestone Firestone Canada Inc. Mounting and balancing are not included with this prize. This offer is non-transferable and expires December 1, 2008

Mail this completed letter to: Bridgestone Firestone Canada Inc.
5770 Hurontario Street, Suite 400
Mississauga, Ontario L5R 3G5
Attn: Michele Amirault

[7] Ouellet témoigne qu'il ne parle pas anglais, c'est pourquoi il charge certaines personnes de communiquer par téléphone avec Bridgestone en 2008 sans retour d'appels.

[8] Entre 2008 et juin 2010, Ouellet ne fait pas d'autres démarches.

[9] Le 1^{er} juin 2010, son avocat transmet une mise en demeure à Bridgestone.

Décision

[10] Le Tribunal rejette la requête.

[11] Ouellet ne s'est pas conformé aux conditions clairement exprimées sur le certificat.

[12] Ce certificat expirait le 1^{er} décembre 2008 et l'original devait être transmis à Bridgestone avant cette date.

[13] Le délai de deux ans pour transmettre la première demande écrite est déraisonnable et non justifiée par la preuve.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

REJETTE la demande avec les frais judiciaires de 165 \$.

MONIQUE FRADETTE, J.C.Q.

Date d'audience : 14 mai 2013